



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit :  
Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada  
Province de Québec  
Saint-Théodore-d'Acton**

2020-11-09

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 11 novembre 2020, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur Philippe Fortier, conseiller poste numéro 5, est absent  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 20-11-168

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h12.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 20-11-169

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **4. Adoption de procès-verbaux**

Résolution # 20-11-170

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 octobre 2020**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 octobre 2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Résolution # 20-11-171

#### **Approbation de la liste des comptes du mois d'octobre 2020**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2020 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 135 200,56\$ ;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 57 452,69\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 192 653,25\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-11-172

### Approbation des états comparatifs semestriels des revenus et dépenses et transferts de postes budgétaires

ATTENDU que les états comparatifs sont déposés aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE les premiers et seconds états comparatifs déposés soient approuvés ;

QUE le budget révisé des postes budgétaires soit approuvé.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-11-173

### Affectation de revenus et de dépenses à des surplus accumulés affectés

ATTENDU la compensation annuelle pour le service d'égout sanitaire imposée en vertu du règlement numéro 625-2020 déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'exercice financier 2020 ;

ATTENDU le fonds pour la gestion des eaux pluviales et la compensation imposée en vertu du règlement de taxation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu :

QUE les revenus de l'année en cours et les dépenses pour le traitement des eaux usées (02-414xx-xxx) et le réseau d'égout (02-415xx-xxx) soient affectées au surplus accumulé affecté au réseau d'égout (55-91010-000) ;

QUE les revenus de l'année en cours et les dépenses engendrées par les travaux de cours d'eau (02-46xxx-xxx), le nettoyage et l'entretien des fossés (02-32001-529) et le réseau pluvial, la canalisation et le



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 20-11-174

Résolution # 20-11-175

## **Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton**

remblaiement des fossés (02-32002-529) soient affectées au surplus accumulé affecté à la gestion des eaux (55-91023-000).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **Remboursement de dépenses au fonds de roulement**

ATTENDU le fonds de roulement créé en vertu du règlement 532-2008 ;

ATTENDU la résolution numéro 18-11-176 à l'effet que la quote-part de la ville d'Acton Vale pour l'achat du camion-citerne du service des incendies soit payée par le fonds de roulement et le remboursement au fonds étalé sur les années 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu de rembourser la somme de 16 127\$ provenant du fonds général au fonds de roulement (03-51006-980) pour l'année 2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **Affectation des revenus et des dépenses des droits perçus des carrières & sablières pour l'année 2020**

ATTENDU le versement prévu des droits perçus de la MRC d'Acton à la municipalité pour l'année 2020 ;

ATTENDU que ces dépenses doivent être de réfections ou d'entretiens des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable, ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que les dépenses pour les travaux exécutés présentées dans le document de redditions des subventions de voirie 2020 soient affectées aux revenus des droits perçus des carrières et sablières et qu'advenant un solde, qu'il soit affecté aux revenus reportés.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **6. Demandes de citoyens ou organismes**

### **Demande d'ajout au règlement de zonage concernant les animaux**

Demande de Mme Aline Ferguson afin que la municipalité ajoute et autorise les canards et poneys miniatures au projet de règlement de zonage en prenant en considération la situation et l'emplacement de sa propriété.

*Le conseil a travaillé sur la modification du règlement et afin d'être le plus uniforme sur la grandeur du territoire, il ne modifiera pas le projet de règlement en cours. Le conseil ne donnera donc pas suite à la demande.*

## **7. Période de questions**

*Étant donné la séance à huis clos, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site Internet, poste, courriel). Ces questions s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances. Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.*

## **8. Travaux publics**



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 20-11-176

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

*Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.*

### Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2020

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets sera effectuée au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton approuve les dépenses d'un montant net de 15 990\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-11-177

### Programme d'aide à l'entretien des routes locales (ERL) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2020

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a confirmé une compensation de 149 623\$ provenant du Programme d'Aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1, 2 et 3 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1, 2 et 3 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité,



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 20-11-178

Résolution # 20-11-179

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales ;

QUE la vérification ou la reddition de comptes sera effectuée ultérieurement par la firme comptable FBL à même le rapport financier annuel.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire une dépense approximative de 18 000\$ pour l'achat de sels de déglacage à Sel Frigon et de faire une commande d'essai auprès de l'autre entreprise soumissionnaire.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Travaux de peinture de la boîte d'un camion 10 roues

*Les travaux sont reportés à l'année prochaine.*

## **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

### Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

*Le conseil prend acte du rapport déposé.*

### Demande au conseil

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

## **10. Conseil**

### Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois de novembre 2020, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu que le conseiller poste numéro 2, M. Jean-François Martin, soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 20-11-180

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### Prix de vente des terrains du développement Laframboise

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la rue Laframboise ;

ATTENDU que l'objectif du projet de développement résidentiel est de conserver une viabilité démographique et que la Municipalité n'en récoltera aucun bénéfice financier sur la vente ;

ATTENDU que la Municipalité désire fixer le prix de vente de ces terrains ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu que le Conseil fixe le prix de base des terrains incluant les infrastructures pour les lots 6 266 056, 6 266 057, 6 266 058, 6 266 059, 6 266 060, 6 266 061, 6 266 062, 6 266 063, 6 266 064, 6 266 065, 6 266 066 et 6 266 067 à VINGT-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE-SEIZE (24,76\$) du mètre carré (2,30\$ du pied carré) plus les taxes applicables.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-11-181

### Approbation du modèle d'offre d'achat et des conditions de vente des terrains de la rue Laframboise

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la rue Laframboise ;

ATTENDU que la Municipalité entend définir les modalités, les obligations, les clauses et les conditions pour la vente de ses terrains ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu :

QUE la Municipalité approuve le modèle de l'offre d'achat à intervenir avec les acquéreurs, modèle faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ou son remplaçant(e), à être signataires pour et au nom de la Municipalité des accusés de réception des éventuelles offres d'achat qui devront être approuvées par le Conseil.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-11-182

### Demande d'extension de délai sur une construction, matricule numéro 7660-68-4339

ATTENDU que le 11 mars 2019, le conseil municipal a approuvé la vente du lot numéro 5 727 895 à Mme Lynda Martin et M. Alain D'Amour (résolution #19-03-048) et que l'acte de vente notariée a été signée le 27 juin 2019 ;

ATTENDU que l'échéance pour le délai de construction est le 27 décembre 2020, le contrat stipulant que l'acquéreur s'oblige à construire sur le terrain une résidence unifamiliale isolée et à y habiter ou la rendre habitable dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la signature de l'acte de vente ;

ATTENDU que les propriétaires demandent au conseil un délai supplémentaire jusqu'au printemps 2021 pour construire leur maison ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement proposé et résolu :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE la municipalité accepte la demande et prolonge le délai jusqu'au 30 juin 2021 ;

QUE le demandeur ne sera pas admissible à la première année du programme de revitalisation concernant le Règlement créant un programme d'aide pour la construction résidentielle ;

QU'advenant l'absence de construction conforme au délai ci-haut mentionné, la municipalité appliquera les clauses inscrites au contrat notarié.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **11. Gestion & direction générale**

#### **Dépôt du plan d'actions et des mesures à prendre – Situation Covid19 au 13 octobre 2020**

*Le conseil prend acte des mesures mises en place par la direction afin d'être concordant avec les directives sanitaires émises par le Gouvernement le 13 octobre 2020 (Palier 4 rouge – Alerte maximale).*

### **12. Loisirs et culture**

#### **Dépôt du compte-rendu du camp de jour estival 2020 de la municipalité d'Upton**

*Le conseil prend acte du compte-rendu rédigé par la municipalité d'Upton.*

Résolution # 20-11-183

#### **Projet d'illumination de la rue Principale pour Noël**

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'autoriser une dépense approximative de 2 000\$ et de mandater la coordonnatrice aux loisirs à réaliser un projet d'éclairage de Noël à la salle communautaire, dans les arbres de l'église, au bureau municipal ainsi qu'un sapin au panneau électronique.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-11-184

#### **Concours de maisons décorées pour Noël**

Il est unanimement proposé et résolu d'autoriser une dépense approximative de 400\$ en prix-cadeaux pour les gagnants du concours qui sera organisé par la coordonnatrice aux loisirs.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **13. Services d'hygiène**

#### **Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de septembre 2020 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)**

*Le conseil en prend acte.*

### **14. Correspondances**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

#### **Dépôt de documents et des correspondances du mois d'octobre 2020**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

- Municipalité d'Upton : Résolution 331-10-2020 approuvant l'offre de renouvellement de l'entente pour le déneigement d'une partie du 5<sup>e</sup> rang.
- Gouvernement du Québec : Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

*Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

#### Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois d'octobre 2020

*Le conseil en prend acte.*

Résolution # 20-11-185

#### Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2021

ATTENDU que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques ;

ATTENDU que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint ;

ATTENDU que la Régie a fixé au 11 décembre 2020 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs ;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat ;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous :

BACS VERTS (MATIERES RECYCLABLES)	BACS AERES BRUNS (MATIERES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RESIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
30	20	0

DE déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat ;

DE conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection ;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs ;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés ;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : entrepôt municipal, 247, 6<sup>e</sup>





N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 20-11-186

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

rang ;

D'autoriser le Directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de septembre 2020

*Le conseil en prend acte.*

### **17. Sécurité publique**

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de septembre 2020

*Le conseil en prend acte.*

Dépôt de la somme payable 2021 par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec

*Le conseil en prend acte.*

Priorités d'actions 2021-2022 de la municipalité pour la Sûreté du Québec

Il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu de demander au service policier de continuer à vérifier la sécurité routière dont notamment la vitesse par des opérations radars en milieu urbain.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **19. Règlements**

Règlement numéro 629-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre l'élevage de poules, de poulets à griller et de lapins, à des fins personnelles, dans les zones 502, 503, 504, 505, 507, 511 et 512, secteurs déstructurés pour l'agriculture ;

ATTENDU que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

ATTENDU que l'avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Pierre Dufort à la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020 ;

ATTENDU qu'avant l'adoption du présent règlement, l'objet de celui-ci, sa portée, son coût et s'il y a lieu, les changements entre les projets déposés



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

et le règlement soumis pour adoption, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés ;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été rendue disponible dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il est adopté ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

### Article I

#### Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 629-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».

### Article II

#### Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

### Article III

#### Grille des usages principaux et des normes

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 03-468 de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, est modifiée :

- 1° par l'ajout, à la page 5-1, de l'usage agricole de classe B « Établissements d'élevage » aux usages autorisés dans les zones 502, 503, 504 et 505 et par l'ajout, pour lesdits usages et pour lesdites zones, de la note particulière suivante « [7] limité à l'élevage d'un maximum de 25 poules, de 25 poulets à griller et de 5 lapins à des fins personnelles sur des terrains déjà utilisés à des fins résidentielles. Dans tous les cas, l'installation d'élevage devra être localisée au moins 30 mètres de toute maison d'habitation-» ;
- 2° par l'ajout, à la page 6-1, de l'usage agricole de classe B « Établissements d'élevage » aux usages autorisés dans les zones 506, 507 et 511 et par l'ajout, pour lesdits usages et pour lesdites zones, de la note particulière suivante « [10] limité à l'élevage d'un maximum de 25 poules, de 25 poulets à griller et de 5 lapins à des fins personnelles sur des terrains déjà utilisés à des fins résidentielles. Dans tous les cas, l'installation devra être localisée à au moins 30 mètres de toute maison d'habitation-» ;
- 3° par l'ajout, à la page 7-1, de l'usage agricole de classe B « Établissements d'élevage » aux usages autorisés dans la zone 512 et par l'ajout, pour lesdits usages et pour ladite zone, de la note particulière suivante « [5] limité à l'élevage d'un maximum de 25 poules, de 25 poulets à griller et de 5 lapins à des fins personnelles sur des terrains déjà utilisés à des fins résidentielles. Dans tous les cas, l'installation d'élevage devra être localisée à au moins 30 mètres de toute maison d'habitation-».

### Article IV

#### Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 630-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Pierre Dufort dépose le projet de règlement « Règlement numéro 630-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

de règlement a pour objet d'établir un service pour l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de son territoire, le tout sujet aux conditions et modalités prévues au présent règlement. Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

*Le conseil en prend acte.*

### Avis de motion : Règlement numéro 630-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Eric Laliberté donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

*Le conseil en prend acte.*

### Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 631-2020 concernant la collecte sélective des matières recyclables de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Eric Laliberté dépose le projet de règlement « Règlement numéro 631-2020 concernant l'enlèvement des matières recyclables de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement a pour objet d'établir un service pour l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de son territoire, le tout sujet aux conditions et modalités prévues au présent règlement. Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

*Le conseil en prend acte.*

### Avis de motion : Règlement numéro 631-2020 concernant la collecte sélective des matières recyclables de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Pierre Dufort donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement concernant l'enlèvement des matières recyclables de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

*Le conseil en prend acte.*

### Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 632-2020 concernant l'enlèvement des matières organiques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La conseillère Diane Daigneault dépose le projet de règlement « Règlement numéro 632-2020 concernant l'enlèvement des matières organiques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement a pour objet d'établir un service pour l'enlèvement des matières organiques dans les limites de son territoire, le tout sujet aux conditions et modalités prévues au présent règlement. Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

*Le conseil en prend acte.*



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 20-11-187

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### Avis de motion : Règlement numéro 632-2020 concernant l'enlèvement des matières organiques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Eric Laliberté donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement concernant l'enlèvement des matières organiques de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

*Le conseil en prend acte.*

### Dépôt du projet de règlement : Règlement général numéro G-100.01 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Pierre Dufort dépose le projet de règlement « Règlement général G-100.01 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement a pour objet de régler en matière de salubrité, en matière de sécurité, entre autres concernant les animaux, en matière de circulation, stationnement et autres activités sur les voies publiques de circulation, en matière de paix, d'ordre et de bien-être de sa population, le tout sujet aux conditions prévues au présent règlement. Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

*Le conseil en prend acte.*

### Avis de motion : Règlement général numéro G-100.01 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Eloi Champigny donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement général de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

*Le conseil en prend acte.*

## **20. Varia**

*Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout du prochain sujet à l'ordre du jour malgré le fait que la documentation utile à la prise de décision ne leur a pas été communiquée et renoncent au délai de disponibilité de la documentation utile à la prise de décision prévu au deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec.*

### Les motoneigistes du corridor permanent inc. demande d'autorisation de traverses des chemins publics

ATTENDU que la demande d'autorisation a été déposée par la secrétaire du Club Mme Claire Cloutier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE la municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), les droits de traverses en motoneiges pour les sentiers hivernaux sur certains chemins déjà établis : le 7<sup>e</sup> rang est, le 8<sup>e</sup> rang est, le 12<sup>e</sup> rang est, le 5<sup>e</sup> rang (près du 6<sup>e</sup> rang), le 5<sup>e</sup> rang (limite Acton Vale), la route des Érables, le 7<sup>e</sup> rang ouest, le 8<sup>e</sup> rang ouest (1868) et le 9<sup>e</sup> rang ouest ;

QUE la municipalité s'engage à installer et/ou à maintenir en bon état la signalisation requise sur les chemins publics indiquant ces traverses ;



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 20-11-188

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE le club soit informé du « Règlement numéro 464-2003 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrains et motoneiges sur certains chemins municipaux » et de la *Loi sur les véhicules hors-routes* ;

QU'advenant tout changement aux tracés, le club devra fournir à la municipalité un plan précis des sentiers ainsi que l'endroit des traverses ;

QUE cette résolution ne dispense aucunement le club à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autres autorités pouvant être concernées notamment le ministère des transports pour sa gestion des routes collectrices.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **21. Période de questions**

*Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.*

### **22. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu de lever l'assemblée à 21h15.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur général  
& secrétaire-trésorier